

## Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

### ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2015

#### Candidatures féminines : un pas de tortue

Québec, le 30 septembre 2015 - À la fermeture de la période de mise en candidature, le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) déplore la faible augmentation de la représentativité des femmes sur le plan des candidatures dans le cadre de la 42<sup>e</sup> élection fédérale en cours. Le pourcentage de candidatures féminines passe ainsi en **51** mois de 28,4 % en 2011<sup>1</sup> à **29,5** % en 2015, une augmentation de **1,1** %.

#### Les candidatures féminines selon l'affiliation partisane : géométrie variable

Au 29 septembre, selon les données d'Élections Canada (compilation spéciale du GFPD, données préliminaires), le pourcentage de candidates (2015) selon l'affiliation partisane est le suivant : NPD : 42,6 % (40,2 % en 2011); Parti vert : 40,4 % (32,5 % en 2011); Parti libéral : 30,1 % (29,2 % en 2011) ; Bloc Québécois : 28,2 % (32,0 % en 2011<sup>2</sup>) et Parti conservateur : 18,6 % (22,1 % en 2011).

#### Une masse critique de candidatures féminines d'abord

Autant pour les candidatures féminines que pour le nombre d'élues à la Chambre des communes, ces chiffres ne sont pas sans rappeler le fameux « **plafond de verre** » autour de **30 %** que les femmes arrivent difficilement à dépasser. Aussi, explique la directrice générale du GFPD, Esther Lapointe, « rien n'est acquis dans cette quête de la représentation paritaire et cela, même lorsque certaines avancées sont constatées. S'il est vrai qu'il existe des obstacles de nature sociologique, historique, économique et structurelle qui peuvent influencer sur le choix d'une femme de faire ou non le saut en politique, il va s'en dire qu'il existe une **condition préalable qui doit être remplie** pour atteindre l'objectif de la parité dans ces lieux de pouvoir : une masse critique d'au moins 50 % de candidatures féminines, toute formation politique confondue».

#### Les femmes au parlement canadien

Rappelons que les femmes ont obtenu le droit de vote au Canada en 1918 et d'éligibilité à titre de candidates en 1920. Or, 95 ans plus tard, elles n'occupent que 25 % des sièges à la Chambre des communes, plaçant le Canada au 50<sup>e</sup> rang au palmarès mondial derrière la Suède (5<sup>e</sup>), le Mexique (7<sup>e</sup>) et l'Irak (46<sup>e</sup>)(Union interparlementaire, 1<sup>er</sup> septembre 2015). « Que font les chefs de partis pour régler cette iniquité ? », demande Esther Lapointe.

---

<sup>1</sup> Sources : <http://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=pas/41ge/can&document=index&lang=f#complete> et <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Search=WomenElection&Language=F>

<sup>2</sup> Données de 2011 : Source : [http://www.equalvoice.ca/pdf/women\\_in\\_federal\\_politics\\_fact\\_sheet\\_march\\_2013.pdf](http://www.equalvoice.ca/pdf/women_in_federal_politics_fact_sheet_march_2013.pdf)

Les femmes forment **50,4 %** de la population canadienne (Statistiques Canada 2010). La trajectoire de l'évolution de la **présence des femmes** dans les **sphères décisionnelles** n'est pas linéaire, pas plus qu'elle n'est progressive. L'exemple du Québec est éloquent : la proportion des femmes députées y est moins élevée aujourd'hui (26,4 %) qu'en 2003 (30,4 %). En **2007** et en **2014**, le Québec a connu un recul marqué de la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale. Celle-ci est passée de **30,4%** en **2003** à **25,6%** à l'élection de **2007** et de **32,9%** en **2012** à **27,2 %** en **2014**. Les femmes représentent **24,6 %** à la Chambre des communes du Canada (Source : site Web du Parlement du Canada). Ce pourcentage était de 21,1 en 2004 et de 20,8 en 2006 pour remonter à 24,6 % en 2011, une augmentation de 2,6 % par rapport à l'élection de 2008 (22,1%) considérant la vague orange du NPD au Québec et le fait que le NPD a présenté à quasi-égalité un nombre de femmes et d'hommes parmi ses candidatEs.

### La parité dans 108 ans ?

« La moyenne d'augmentation des femmes élues à la Chambre des communes est de **moins de 1 %** (0,94 %) par élection depuis 1997. À ce rythme, cela prendrait 27 élections pour atteindre la parité (50 %). En supposant que les élections maintenant à date fixe se tiennent tous les quatre ans, la parité serait atteinte dans **108 ans**, soit en **2123** », de conclure Esther Lapointe.

### Où est la solution ?

En cette fin de campagne, le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) interpelle à nouveau les chefs des partis politiques au sujet des mesures concrètes qu'ils entendent prendre au cours de leur prochain mandat pour régler ce déficit de représentation démocratique.

Source et demande d'entrevue :

Nathalie Lavoie

Coordonnatrice aux communications, GFPD

Tél. : 418 658-8810, poste 28 / Cell. : 581 990-5305